



Le CPAS de Namur engage

Un électricien (H/F/X) à temps plein

Contrat à durée indéterminée à partir du 1^{er} décembre 2026

Missions :

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur général et de la Responsable du Département Achats, Technique et Patrimoine vous serez chargé de l'entretien, de la maintenance, du dépannage et de l'installation des équipements et installations électriques du CPAS.

- **Diagnostiquer et dépanner** les installations et équipements électriques des bâtiments ;
- **Installer, câbler et raccorder** les équipements électriques en courant fort et en courant faible ;
- **Assurer la mise en service, le réglage et la maintenance** des installations électriques ;
- **Contrôler le bon fonctionnement et la conformité** des installations dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- **Lire les schémas électriques et réaliser les calculs techniques** nécessaires aux interventions ;
- **Veiller à la sécurité des interventions et collaborer** avec les différents intervenants sur les chantiers ;

Profil :

- Vous disposez **d'un diplôme utile à la fonction** ;
- Vous disposez d'une expérience de **minimum 1 an en tant qu'électricien industriel** ;
- Vous disposez de la formation **BA4** ;
- Vous disposez de la formation **BA5 constitue un atout** ;
- Vous disposez de **connaissances en sanitaire constitue un atout** ;
- Vous êtes titulaire du **permis B** ;
- Vous acceptez de travailler régulièrement en dehors des heures de prestations régulières (gardes) ;

Procédure de sélection :

- Les candidat(e)s sont invité(e)s à enregistrer leurs candidatures, pour le 07/10/2026, sur le site internet du CPAS de Namur : https://portailrh.cpasnamur.be/ALLYN_RECRUT_WEB
- Lorsqu'ils postulent, les candidats doivent nous fournir un **CV**, une **lettre de motivation** et leur(s) **diplôme(s)**.

Notre offre :

- Un **titre-repas** par prestation de 7,15€ (valeur faciale) ;
- Une assurance groupe (**2ème pilier de pension**) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Un **pécule de vacances** fixé à 92% du salaire brut ;
- Une **valorisation de l'ancienneté** pécuniaire des services effectifs sous réserve d'attestation ;
- Le remboursement partiel des **frais de transport** domicile/lieu de travail en cas d'utilisation des transports en commun ;
- Un remboursement de 0,35€/km parcouru en **vélo** ;
- Un **régime de congés** propre à la fonction publique ;
- Une fonction stimulante favorisant les contacts ;
- Un cadre de travail dynamique au sein d'une Institution aux valeurs fortes ;
- Des opportunités de **formations**.

Renseignements :

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le département RH au 081 71 22 09